

## ANNEXE 2

**TABLEAU RECENSANT PAR DÉPARTEMENT LE NOMBRE DES COMMUNES ET DES ZONES CLASSÉES TOURISTIQUES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 3132-25 DU CODE DU TRAVAIL <sup>(1)</sup>**

N°	Départements	Nombre de communes classées touristiques ou thermales	Nombre de zones de communes classées touristiques
01	Ain	0	0
02	Aisne	0	0
03	Allier	1	0
04	Alpes de Haute-Provence	11	0
05	Hautes-Alpes	0	0
06	Alpes-Maritimes	0	0
07	Ardèche	0	0
08	Ardennes	0	0
09	Ariège	0	0
10	Aube	0	0
11	Aude	8	1
12	Aveyron	non connu	non connu
13	Bouches-du-Rhône	11	0
14	Calvados	20	0
15	Cantal	0	0
16	Charente	0	0
17	Charente-Maritime	34	0
18	Cher	0	0
19	Corrèze	0	0
2A	Corse-du-Sud	0	0

(1) Enquête de la direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) du ministère de l'économie (juillet-août 2006). Le tableau est renseigné à partir des seuls arrêtés préfectoraux transmis, pris pour des communes ayant sollicité le classement prévu à l'article L. 3132-25 du code du travail.